

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02374

Numéro SIREN : 792 114 324

Nom ou dénomination : 3G TRADING

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2021 sous le numéro de dépôt 13632



IDENTIFICATION	
M DJEBBAR ABDEL ILLAH 101 RUE PARIS 92110 CLICHY FRANCE N° d'adhérent : 20142510069494	Pour le compte de : SASU 3G TRADING 101 RUE DE PARIS 92110 Clichy N° SIREN : 792 114 324 Période déclarée : 2019 Date limite de dépôt : 20/05/2020

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2019) Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2019) Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2019) Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2019) Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019) Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2019) Annexe N° ANNEXLIB01 (Applicable à compter du 31/12/2005)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2019)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	101 RUE DE PARIS		
Code postal	92110	Ville	CLICHY
		Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

VENTE ARTICLES ORIENTAUX

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit (report du 2033-B)	0
Bénéfice imposable à 15%	8 059				



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	98 000		98 000
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	2 000	2 000	0
Immobilisations financières (1)	7 815		7 815
TOTAL I (5)	107 815	2 000	105 815
2 - ACTIF CIRCULANT			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises	12 400		12 400
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)			0
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	1 812		1 812
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	14 212	0	14 212
TOTAL GENERAL (I + II)	122 027	2 000	120 027

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	10 000
Réserve légale	1 000
Report à nouveau	28 447
Résultat de l'exercice	6 850
TOTAL I	46 297
3 - DETTES	
Emprunts et dettes assimilées (4)	5 992
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	34 647
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	30 772
TOTAL III	73 730
TOTAL GENERAL (I + II + III)	120 027



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2019)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE		
PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	169 549
Autres produits		2
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		169 551
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (<i>y compris droits de douane</i>)		112 367
Variation de stock (<i>marchandises</i>)		1 200
Autres charges externes		34 752
dont crédit-bail mobilier		
dont crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés		1 572
dont TP/CFE, CVAE		
Rémunérations du personnel		8 566
Charges sociales		2 729
Total des charges d'exploitation (II)		161 186
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		8 365
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	
	Produits exceptionnels (IV)	
	Charges financières (V)	305
	Charges exceptionnelles (VI)	
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (<i>art. 217 octies</i>)	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (<i>art. 39 quinquies D</i>)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	1 209
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		6 851
B - RÉSULTAT FISCAL		
	Bénéfice	Déficit
	6 851	0
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		1 209
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		
	Bénéfice	Déficit
	8 060	0
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		
	Bénéfice	Déficit
	8 060	0



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2019)

Immobilisations Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial	98 000			98 000	
Autres				0	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques matériel et outillage industriels	2 000			2 000	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport				0	
Autres immobilisations corporelles				0	
Immobilisations financières					
	7 815			7 815	
TOTAL rubrique I	107 815	0	0	107 815	0

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
				0
Immobilisations corporelles				
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 000			2 000
Installations générales, agencements, aménagements divers				0
Matériel de transport				0
Autres immobilisations corporelles				0
TOTAL rubrique II	2 000	0	0	2 000



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2019)

Relevé des provisions

Amortissements dérogatoires - Déficits reportables - Divers

IV - DIVERS	
Montant de la TVA collectée	15 895
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	11 640



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2019)

Contribution économique territoriale Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	169 549
TOTAL 1	169 549

II - AUTRES PRODUITS À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	2
TOTAL 2	2

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	112 367
Variation négative des stocks	1 200
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	17 808
TOTAL 3	131 375

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (<i>Total 1 + Total 2 - Total 3</i>)	38 176
--	--------



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
---	---	--	-----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	M		
	Nom et prénom	DJEBBAR ABDEL ILLAH	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%
	Date de naissance	16/04/1968	Pays de naissance	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	ALGERIE
	Numéro, type et nom de voie	5 RUE ROBERT LAVERGNE		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	92600	Ville	ASNIERES SUR SEINE
	Pays	FRANCE		



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du
31/12/2019)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Annexe libre

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)



Fri May 15 14:12:01 CEST 2020

SASU 3G TRADING
Au capital de 10 00,00 EUROS
Siège Social :
101 RUE DE PARIS
92110 Clichy
SIRET : 79211432400017

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2020

L'an Deux Mille dix-neuf
Le 30 JUIN à 16 Heures,
CLICHY,

M. DJEBBAR ABDEL ILLAH, demeurant au 03 RUE ROBERT LAVERGNE
92600 ASNIERES SUR SEINE,

Propriétaire des 100 parts de 100 euros composant le capital social de la société
SASU 3G TRADING et donc associé unique de ladite société, cumulant cette
qualité avec celle de gérant unique de cette société,

A, préalablement au vote des décisions relatives à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31/12/2019, exposé ce qui suit:

Exposé

En sa qualité de seul gérant de la société SASU 3G TRADING, M. DJEBBAR
ABDEL ILLAH, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan,
compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2019.

Décision à prendre

Elles concernent :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,**
- l'affectation des résultats,**
- les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,**

L'associé unique a, en conformité des dispositions de l'article L. 223-31 du Code
de commerce, pris les décisions suivantes:

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve dans le délai légal les comptes annuels, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2019, établis par ses soins, lesquels laissent apparaître un bénéfice de 6850.00 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion dont il confirme les termes en tant que de besoin.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 et des reports antérieurs d'un montant total de 35297,00 €.

35297.00 euros au report à nouveau

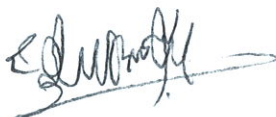
TROISIEME DECISION

L'associé unique, en conformité des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, prend acte de la poursuite pendant l'exercice clos le 31/12/2019 des conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 et consistant en un salaire de 5716,00 € versé au gérant au titre de l'année 2019.

QUATRIEME DECISION

De tout ce que dessus, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal, lequel a été établi sur le registre de ses décisions, conformément à la loi.

Monsieur DJEBBAR ABDEL ILLAH



SASU 3G TRADING
Au capital de 10 00,00 EUROS
Siège Social :
101 RUE DE PARIS
92110 Clichy
SIRET : 79211432400017

RAPPORT DE GESTION
DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, le rapport de gestion ainsi que tous les comptes annuels dudit exercice.

Pour information, il vous a été adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, savoir :

- Les comptes annuels et le texte des résolutions soumises à votre vote

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé sont présentés en conformité avec la loi comptable n° 82/3530 du 30 avril 1983 et du décret n° 83/1020 du 29 novembre 1983.

Vous trouverez, en annexe, de façon détaillée, les principales informations comptables.

Handwritten signature

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES INFORMATIONS COMPTABLES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019:

RESULTATS – AFFECTATION
- - - - -

Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 169551,00 €, Contre 182037,00 € de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 8566,00 € contre 8240,00 € de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales s'élève à 2729,00 € contre 3292,00 € de l'exercice précédent

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteints un total de 161186, 00 € contre 167252,00 € de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 8364,00 € contre 14785,00 € de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- des produits exceptionnels de 0,00 € contre 0,00 € de l'exercice précédent.
- des charges exceptionnelles de 0,00 € contre 0,00 € de l'exercice précédent.
- des charges financières de 305,00 € contre 682,00 € de l'exercice précédent.
- de l'impôt sur les sociétés de 1209,00 € contre 2106,00 € de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un bénéfice de 6850,00 € contre 11998,00 € de l'exercice précédent.

L'associé unique décide d'affecter de la manière suivante le résultat de l'exercice 2019 et des reports antérieurs d'un montant global de 35297,00 €.

- Report à nouveau : 35297,00 €

Fait à CLICHY.
Le, 30 JUIN 2020

LE PRESIDENT

